

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

147775 - Le statut des cadeaux offerts au détenteur d'une carte visa

question

J'ai possède une carte visa non usurière en ce sens que la banque ne reçoit rien de moi en contrepartie de son usage. Mais visa possède un système appelé **système des points** ou de ristourne qu'ils appellent dans leur jargon Visa Rewards. Chaque fois le détenteur de la carte effectue un achat avec celle-ci, il obtient un point pour tous les deux dollars dépensés. Avec ces points, je peux acheter des tickets de voyage ou régler des factures d'électricité ou de téléphone. Maintenant, je détient une bonne somme de points..M'est il permis de les utiliser? Doit on les considérer comme un fruit de l'usure. Dans ce dernier cas, m'est il permis de faire une aumône de leur valeur?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quand on fait un dépôt à la banque et fait des retraits à l'aide d'une carte visa, on a prêté de l'argent à la banque. Dès lors , il n'est pas permis de recevoir des cadeaux ou bonus de la banque ou de son partenaire car les cadeaux récompensent le crédit consenti à la banque et est régis par la règle: **tout prêt qui profite à son auteur relève de l'usure** Voir al-manfa'atou fi al-qardh , p.461.

Dr al-Oussaymi (Puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: **Que pensez vous des comptes courants qui ne sont pas rémunérés mais juste ouverts pourfaire garder l'argent jusqu'au moment oùon le demandera..La banque donne au déposant des cadeaux et bonus calculés en fonction de l'importance du montant déposé à la banque. Le compte bouge sans être lié à un terme mais sur la demande du client..Que pensez vous de la carte visa Foursan de la Banque**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Nationale Commerciale et des bonus offerts par la banque ou la Saudi Arabian Airlines qui accepte la carte visa?

Il a répondu en ces termes: Déposer de l'argent dans une banque usurière sans nécessité est interdit. Cette interdiction s'aggrave avec la présence d'une banque islamique en place. Il n'est pas permis à un musulman de recevoir des cadeaux d'une banque usurière pour un compte courant. Cela relève de l'usure, à moins qu'on perçoive l'argent avec l'intention de s'en débarrasser au cas où l'on est obligé d'ouvrir un compte, comme nous l'avons déjà dit. Les cartes émises par les banques usurières sont toutes interdites d'utilisation. Peu importe qu'on les qualifie d'islamiques car c'est une manière de manipuler la religion comme c'est le cas de la carte de la Banque Nationale Commerciale et la Banque Américaine. Leur usage est interdit aussi. Allah le sait mieux. Extrait du site du Cheikh:

<http://www.halal2.com/ftawaDetail.asp?id=717>

Il faut se débarrasser de ces cadeaux en les offrant aux pauvres et nécessiteux ou en les dépensant dans des projets d'utilité publique. Ce ne serait pas considéré comme une aumône mais une manière de se débarrasser de fonds illicites.

Allah le sait mieux.